

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Conseillers en exercice	43
Présents	29
Représentés	11
Absent	3
Votes	
Pour	40
Contre	
Abstention	
N.P.P.V	

Conseil Municipal

Séance du Mercredi 22 mai 2024

Le mercredi 22 mai deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Choisy-le-Roi, légalement convoqué à domicile par écrit le 14 mai 2024, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Tonino PANETTA, Maire.

Étaient présent.e.s :

M. Mmes. : PANETTA Tonino, ID ELOUALI Ali, OSTERMEYER Sushma, LORES Monique, DRUART Frédéric, FRANCISOT Amandine, CHALBI Yacin, MARQUES Henrique, HACHE Bénédicte, FONTAINE Sabrina, SAYADI Walid, GAULIER Danièle, THIAM Moustapha, SASU Hancès, GARROUT Karim, ALIROL Béatrice, POUUDY Franklin, CHIRRANE El Arbi, FADLI Hafida, OMRANE Alain, CHASSAY Laurent, BOLLE Kristian, BOURVEN Julien, AOUMMIS Hassan, BALIAS Thierry, FOURNIAUD Martine, ESSONE-MENGUE Terence, BENKAHLA Malika, GUILLAUD-BATAILLE Fabien,

Étaient représenté.e.s :

COELHO Vasco donne mandat à MARQUES Henrique
LANTERNIER Lucie donne mandat à FRANCISOT Amandine
COHEN Rachel donne mandat à DRUART Frédéric
DIMNET Jocelyne donne mandat à OSTERMEYER Sushma
BANCE Stéphane donne mandat à BOLLE Kristian
BEZACE Mathilde donne mandat HACHE Bénédicte
DESROCHES Damien donne mandat BOURVEN Julien
FOURNIER Laura donne mandat à GAULIER Danièle
SOMSOUK Billy donne mandat à SASU Hancès
DESPRES Catherine donne mandat à AOUMMIS Hassan
HUTIN Sébastien donne mandat à BALIAS Thierry

Étaient absent.e.s :

LEMOINE Nathalie
FONDENEIGE Matthias
DOS REIS Sabrina,

Secrétaire de séance :

SASU Hancès

**Certifié exécutoire compte tenu
de sa transmission au
contrôle de légalité de la
Préfecture de Créteil le**

de la publication le

O B J E T

**Mise à enquête publique du déclassement de la Rue Marco POLO (ZAC des
Navigateurs-Cosmonautes)**

Accusé de réception en préfecture
094-219400223-20240524-DEL-24-054-DE
Date de télétransmission : 24/05/2024
Date de réception préfecture : 24/05/2024

Mise à enquête publique du déclassement de la Rue Marco POLO (ZAC des Navigateurs-Cosmonautes)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la ZAC des Navigateurs-Cosmonautes, s'étendant sur environ 8 hectares comprenant le quartier des Navigateurs et une partie de la ZAE des Cosmonautes, a pour objet la réalisation de 485 logements neufs, la réhabilitation du patrimoine locatif existant et la réalisation d'un équipement public, en vue de favoriser entre autres, la mixité sociale par une offre d'habitat adaptée, d'ouvrir et désenclaver le quartier par une amélioration de la desserte et de conforter la dimension résidentielle familiale et populaire du quartier, tout en intégrant une forte dimension environnementale au projet.

Le périmètre du quartier des Navigateurs est traversé par la rue Marco Polo, voie ouverte à la circulation générale et faisant partie intégrante du domaine public communal. Cette rue empiète notamment les assiettes foncières des lots A1, A2-A3, B1-B2 ainsi que des lots C1 et C2, ayant vocation à recevoir les futures constructions envisagées pour ce secteur.

En vue d'en permettre leur réalisation, la rue Marco Polo doit être déclassée du domaine public communal, afin d'être cédée à VALOPHIS HABITAT, OPH du Val-de-Marne et chargé de l'aménagement de la ZAC des Navigateurs-Cosmonautes, dans le cadre de la programmation de cette dernière.

Conformément à l'article L141-3 du code de la voirie routière, ce déclassement sera prononcé par délibération du Conseil Municipal après enquête publique.

Il est précisé qu'une nouvelle rue Marco Polo sera réalisée sur le prolongement de la rue Albert 1^{er}, sur l'axe nord, qui assurera la desserte du quartier et l'accès voiture aux futurs logements de la ZAC.

Le dossier d'enquête publique sera notamment constitué de :

- La délibération de mise à enquête
- La notice explicative du projet
- Un plan de situation des voies concernées et un plan parcellaire.

Il est ainsi demandé au Conseil Municipal d'approuver l'engagement de la procédure de déclassement du domaine public de la rue Marco Polo et d'autoriser le Maire, ou son représentant à lancer l'enquête publique de déclassement.

Ouï, l'exposé de Monsieur le Maire,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'article L141-3 du code de la voirie publique,
Vu les articles R 141-4 à R 141-9 du code la voirie publique,
Vu les articles L134.1 et L134.2 du code des relations entre le public et l'administration,
Vu l'avis de la commission Sécurité/Travaux/Voiries/Déplacements/Stationnement/Urbanisme/
Logement/Développement durable Nature en ville en date du 03 mai 2024,

DÉLIBÈRE

Article 1er – Approuve l'engagement de la procédure de déclassement du domaine public de la Rue Marco traversant la ZAC des Navigateurs-Cosmonautes.

Article 2 – Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant à lancer l'enquête publique de déclassement, et de signer tout document relatif à cette procédure.

Accusé de réception en préfecture
094-219400223-20240524-DEL-24-054-DE
Date de télétransmission : 24/05/2024
Date de réception préfecture : 24/05/2024

Article 3 - La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité, et de sa publication sur le site internet de la commune www.choisyleroi.fr.
Le tribunal administratif de Melun peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré en séance du 22 mai 2024

Pour extrait conforme,

Tonino PANETTA
Maire de Choisy-le-Roi

The image shows a circular official stamp of the Municipality of Choisy-le-Roi, partially obscured by a large blue oval. Below the stamp is a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Tonino Panetta'.

Accusé de réception en préfecture
094-219400223-20240524-DEL-24-054-DE
Date de télétransmission : 24/05/2024
Date de réception préfecture : 24/05/2024

Accusé de réception en préfecture
094-219400223-20240524-DEL-24-054-DE
Date de télétransmission : 24/05/2024
Date de réception préfecture : 24/05/2024